
MARIE-JEAN-PHILIPPE DU BOURG :
*A tous les Fideles de notre dépendance , salut
 & Bénédiction en N. S. J. C.*

UN grand nombre de Fideles se sont adressés à nous , N. T. C. F. pour nous demander d'ordonner des prieres dans ce moment où le Seigneur semble nous menacer de la perte des biens de la terre. Voyant avec plaisir qu'ils mettent en Dieu toute leur confiance, nous croyons qu'ils sont encore plus sensibles aux maux plus réels & plus douloureux de notre sainte Religion & de l'Eglise ; mais nous penserions manquer à notre ministere si nous ne nous prêtions à leurs désirs. Nous vous exhortons donc à prier le Seigneur ; rappellons à ce Dieu plein de bonté qu'il a promis de se laisser attendrir toutes les fois qu'on s'adressera à lui , obtenons de sa miséricorde qu'il veuille suspendre son bras vengeur , & qu'il remette l'épée dans son fourreau ; mais quel seroit l'effet de nos prieres si vous continuez à irriter sa fureur. Cessez , cessez , ô nos freres égarés, vous attacher avec fureur au schisme & à l'incrédulité. Et Vous , mon Dieu , touchez enfin leur cœur , faites-leur ouvrir les yeux , & qu'ils aperçoivent que le plus grand des maux qu'ils éprouvent ce n'est pas l'inondation des campagnes , mais la perte de la foi : c'est à vous , ô Chrétiens ! à faire finir ce fléau ; pécheurs rentrez en vous-même , *peccatores redite ad cor.*

Il est un autre objet pour lequel nous devons vous faire part de notre sollicitude. Vous avez été touchés aussi bien que nous de l'état de pauvreté des



Religieuses, elles & nous avons porté notre condescendance à un point qui doit forcer toute personne raisonnable à reconnoître qu'on ne peut plus rien exiger de nous. Cela n'ayant pas réussi, nous avons fait nos efforts pour procurer aux respectables épouses de J. C. des secours qui leur étoient absolument nécessaires, en leur destinant l'aumône pour la dispense des œufs, du beurre & du fromage; elle leur auroit suffi sans doute, mais tout le monde n'a point apprécié ses obligations à cet égard. Il nous est rentré beaucoup moins que nous l'aurions espéré; le nombre des indigentes a été beaucoup plus considérable que nous l'aurions cru, parce que souvent les familles honnêtes auxquelles elles appartiennent, écrasées elles-mêmes par les malheurs de la révolution, n'ont pu leur accorder que des secours insuffisans, & la pension alimentaire que nous leur avons fournie, nous nous voyons obligés aujourd'hui de la supprimer. Ah! N. T. C. F. ne refusez pas quelques bouchées de pain à ces Filles vénérables, que les nations les plus barbares n'auroient vu qu'avec attendrissement; & si vous voulez que le Seigneur conserve vos récoltes, faites-en part aux épouses de Jesus-Christ, afin qu'il puisse vous dire au jour du jugement : *j'avois faim, & vous m'avez donné à manger.* Vous ne pouvez méconnoître J. C. dans ses épouses qui ne lui sont que trop semblables, réduites comme lui à n'avoir pas de lieu où reposer leur tête. Exposées ainsi que lui aux outrages & aux blasphêmes, & n'obtenant ainsi que lui sur la Croix où elles sont étendues, que du vinaigre avec du fiel pour étancher leur soif. Une vue aussi affligeante a seule pu nous donner quelque regret à des biens dont le Seigneur nous a ôté la distribution.

Mon devoir étant de vous tranquilliser sur tous les

objets qui pourroient vous donner quelque inquiétude ; il est nécessaire que je vous avertisse que si pendant un temps nous avons autorisé les Offices qui se faisoient dans la Chapelle de Saint Roch , il ne nous est plus possible de le permettre ; & nous voyons avec plaisir que du moment où vous avez appris que nous cessions de les approuver , vous vous en êtes retirés avec promptitude ; c'est ainsi N. T. C. F. que font les Catholiques , leur dépendance de l'autorité qui les gouverne , est un gage pour eux de la certitude qu'ils ont de ne pas se tromper. Ils se reposent avec tranquillité sur la vigilance de leurs supérieurs qui , au jour du jugement , doivent seuls répondre pour chacune des actions dans lesquelles ils n'auroient fait que suivre la voix de l'obéissance.

A CES CAUSES , 1.^o Nous ordonnons que l'on fera dans toutes les chapelles particulières l'oraison de quarante heures telle qu'elle est indiquée dans le rituel , *ad postulandam serenitatem* (p. 405) ; avant l'oraison on recitera celle pour l'Eglise , *Ecclesiae*.

2.^o Nous invitons ceux qui voudront faire quelques aumônes aux religieuses de nous en instruire (1) , afin que l'on puisse connoître l'époque & le lieu où l'on pourra aller chercher les denrées qu'ils destineront. Ils nous feront savoir si leur intention est de restreindre à elles l'effet de leur charité.

Et seront les présentes lues par-tout où besoin sera.

Fait à Toulouse , le 3 Juillet 1796.

(1) Il suffira d'envoyer une carte signée chez Bilas aîné, rue des moulins , dans laquelle on annoncera quel est le lieu , le temps & la quantité de blé que nous pourrions envoyer chercher.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.